



Assemblée générale

Soixante-dixième session

1^{ère} séance plénière

Mardi 15 septembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du Règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le très grand honneur d'ouvrir cette soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une session qui, je l'espère, restera réellement dans l'histoire, non seulement pour ses décisions ouvrant de nouvelles perspectives, mais aussi pour les mesures concertées dont nos populations et la planète ont grand besoin.

Je voudrais, pour commencer, remercier à nouveau les États membres de m'avoir confié la

direction de l'organe multilatéral le plus représentatif du monde. Je considère également leur soutien à ma candidature comme un soutien au rôle que le Danemark joue à l'ONU depuis 70 ans. Je ferai de mon mieux pour représenter chaque pays avec équité et dans un esprit d'ouverture. Ce faisant, j'essaierai de bâtir sur les solides fondations jetées par mon prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa. Je le félicite en particulier d'avoir mené à bien les négociations relatives au programme de développement pour l'après-2015, bien avant le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Je le remercie ainsi que son bureau de leur étroite coopération et de leur appui au cours de ces derniers mois.

Je saisis également cette occasion pour saluer le rôle déterminant qu'a joué jusqu'à présent S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans le cadre de son mandat, notamment en présidant à la naissance d'un programme vraiment ambitieux de développement durable à l'horizon 2030. Je me réjouis vraiment à la perspective de travailler en collaboration étroite avec lui durant l'année qui vient.

Dans moins de 10 jours, les dirigeants de nos pays se réuniront dans la salle de l'Assemblée générale pour adopter le Programme de développement à l'horizon 2030, accord universel fondamental – et même révolutionnaire, bien digne de cette année du soixante-dixième anniversaire – et cadeau bien appréciable fait à un monde en proie à la guerre et aux crises humanitaires, au sectarisme et à l'extrémisme violent, à la pauvreté

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-28120(F)



Document adapté

Merci de recycler



et aux inégalités, aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement.

En souscrivant au Programme de développement à l'horizon 2030, les gouvernements s'engageront volontairement à prendre des mesures en faveur de la dignité, de la sécurité, de la prospérité et des droits fondamentaux de notre humanité commune; de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles; d'une saine gestion et d'une répartition équitable des ressources limitées de la terre; et de la santé et de la vitalité de notre planète, autant d'objectifs qui suscitent l'espoir que l'ONU a les moyens d'atteindre ses objectifs et qu'elle est déterminée à agir.

La question maintenant, et une priorité majeure de ma présidence, est de veiller à ce que tous les acteurs s'attellent rapidement à concrétiser les promesses qu'ils font en ce moment. Le Sommet ne sera, bien entendu, qu'un début. Il est urgent que des mesures soient prises sur chacun des trois piliers de l'ONU, et il est amplement possible de le faire à la présente session.

Peu de temps après le Sommet et le débat général, les dirigeants se réuniront à Paris pour la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Un accord sur le climat, ambitieux et universel, est une nécessité absolue, et ce doit être la première véritable mise à l'épreuve de la capacité de la communauté internationale de mettre au point les outils pratiques qui s'imposent en vue du développement durable.

Mais il n'y aura pas de développement durable sans paix et sans sécurité, ni sans respect des droits de l'homme. L'ONU et ses États Membres ont l'obligation impérieuse de travailler ensemble pour mettre fin aux guerres et conflits désastreux en Syrie et dans sa périphérie, dans l'ensemble du Moyen-Orient, en Afrique et même en Europe. Et nous devons agir ici et maintenant, pour faire face à la crise explosive des réfugiés, cette crise considérable provoquée par les conflits en cours, et protéger les droits fondamentaux de tous les réfugiés.

Avec la fin de l'examen du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, la parution de l'étude mondiale sur les femmes, et la paix et la sécurité, le prochain plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le rapport récemment publié du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (A/70/95), il y a

largement matière à démontrer notre volonté d'agir sur toute l'étendue des questions de paix et de sécurité au cours de la présente session.

Entre autres questions d'importance, je présiderai également en décembre la réunion de haut niveau sur le Sommet mondial sur la société de l'information. J'organiserai au printemps 2016 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue ainsi qu'une réunion de haut niveau sur le VIH/sida. En mai, le Secrétaire général convoquera un Sommet mondial sur l'action humanitaire, initiative incroyablement opportune et décisive.

Nous devons en outre poursuivre nos efforts de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. En réponse à l'intérêt constant suscité au sein des États membres par la réforme du Conseil de sécurité et le renforcement de la transparence et de l'ouverture dans le processus de sélection du prochain Secrétaire général, je poursuivrai le travail dont m'ont chargé les États membres sur ces deux questions dans le cadre de mon mandat.

Nous devons également veiller à ce que les négociations relatives au budget de l'ONU soient constructives, et je procéderai dans les prochains mois à des consultations à tous les niveaux pour veiller à ce qu'elles soient menées à bien, en temps voulu.

Enfin, plusieurs manifestations de commémoration à l'occasion du soixante-dixième anniversaire seront organisées durant la présente session, notamment, les 1^{er} et 2 octobre, une manifestation de haut niveau sur la paix et la sécurité; puis une autre pour marquer l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, le 23 octobre; et une troisième, le 11 janvier 2016, pour marquer le soixante-dixième anniversaire de la première session de l'Assemblée générale.

Avec, devant nous, un programme de travail aussi chargé, je suis parfaitement conscient de la pression qui pèsera sur les épaules de toutes les missions auprès de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, les trois débats thématiques de haut niveau que j'organise en ma qualité de Président auront pour but de venir en complément d'activités en cours et de permettre un bilan au niveau de chacun des trois piliers de l'ONU. Le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et le débat général seront le point de départ de ces débats, en mettant l'accent, respectivement, sur le développement

et sur la marche à suivre sur le plan de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme.

Le premier débat thématique de haut niveau sera consacré à la mise en œuvre des engagements liés au développement durable, aux changements climatiques et au financement. Il aura lieu en avril. Ainsi, je m'emploierai à mobiliser et à catalyser les efforts individuels, collectifs, multilatéraux et des diverses parties concernées en faveur de progrès rapides en vue de la réalisation de nos objectifs mondiaux.

Le deuxième débat thématique de haut niveau aura lieu en mai. Il sera axé sur le renforcement du rôle et l'amélioration de la performance de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il permettra de procéder à un échange de vues franc et ouvert et portera sur tout l'éventail de menaces à la sécurité mondiale. L'un des objectifs principaux de ce débat sera de dégager des synergies des trois examens importants liés à la paix et la sécurité qui sont actuellement à différents stades : l'examen des opérations de paix, l'examen du dispositif de consolidation de la paix et l'étude globale sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le troisième débat thématique de haut niveau sera organisé en juillet prochain et portera sur les droits de l'homme. L'accent sera mis sur le rôle de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, notamment en matière de gouvernance, d'état de droit, d'égalité entre les sexes et de renforcement des institutions. Vu l'ampleur sans précédent des défis humanitaires mondiaux, nous mettrons particulièrement l'accent sur les besoins des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants touchés par des conflits et des catastrophes.

J'espère que ces manifestations nous aideront à adopter des conclusions pragmatiques et orientées vers l'action dans chaque domaine. À cette fin, j'envisage d'organiser des réunions supplémentaires pour explorer des questions ou des éléments spécifiques qui méritent plus d'efforts ou de préparatifs. Je mènerai toutes ces activités dans le cadre d'un processus aussi transparent, inclusif et ouvert que possible. Le cas échéant, je dialoguerai avec les représentants de la société civile et d'autres acteurs et solliciterai leur participation, pour qu'une approche reflétant la diversité des parties concernées soit le trait caractéristique de ma présidence.

Je travaillerai également en étroite collaboration avec les présidents des commissions et maintiendrai la tradition de coordination avec le Secrétaire général

et les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social en vue d'assurer le déroulement en temps opportun et sans heurt de nos activités.

Avec la coopération des membres, je suis convaincu que nous pouvons faire des progrès importants et significatifs dans le cadre de ce vaste programme.

Il est difficile, à certains égards, de croire que cette grande organisation existe depuis 70 ans déjà. En effet, malgré son évolution et ses réalisations remarquables depuis 1945, l'ONU a encore beaucoup à apprendre, beaucoup à donner et beaucoup à faire pour s'acquitter du mandat que lui confère de la Charte et permettre l'avènement du monde envisagé par le Programme 2030.

Soyons clairs : nous sommes ici, en tant qu'Assemblée des nations du monde, pour nous aider les uns les autres et aider l'Organisation à avancer vers cette vision, dans un esprit de solidarité mondiale et avec un engagement renouvelé à agir.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir que d'être ici aujourd'hui pour l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de nouveau à l'occasion de votre élection. Votre vaste expérience en tant que Ministre des affaires étrangères, Ministre des finances et Président du Parlement danois est de bon augure alors que vous assumez vos nouvelles responsabilités.

Un travail très important nous attend.

Les dirigeants de la planète se réuniront au plus haut niveau pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un programme historique. Les États Membres avancent également vers la conclusion d'un accord important et universel sur les changements climatiques en décembre de cette année. Le système des Nations Unies se prépare à appuyer la réalisation de ces nouveaux objectifs. Le financement sera dès le début un moyen crucial de mesurer le degré d'engagement, et le Programme d'action d'Addis-Abeba fournit des indications importantes à cet égard.

Dans les semaines à venir, l'Assemblée générale approfondira ses discussions sur mon nouveau rapport sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies et sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Ces efforts, ainsi que l'examen décennal de la

résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'étude globale sur les femmes et la paix et la sécurité, peuvent nous aider à renforcer notre action à un moment charnière.

Plusieurs événements importants sont prévus en 2016.

Le débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue est prévu en avril. J'encourage les États Membres à définir des solutions communes s'agissant des moyens de faire face à cette menace qui pèse sur les individus et les communautés. La nécessité d'une responsabilité partagée à l'échelle mondiale n'a jamais été aussi pressante. Aucun pays n'est épargné, tout comme aucun pays ne peut relever ce défi à lui seul.

La troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III), qui se tiendra à Quito en octobre, permettra de mettre en exergue les approches efficaces et de faire en sorte que les villes et les agglomérations du monde s'engagent sur une voie plus durable.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, prévu en mai à Istanbul, se tiendra à un moment où près de 60 millions de personnes ont été forcées de quitter leurs foyers suite à des conflits et des violences – un chiffre jamais atteint depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les souffrances humaines et les pertes économiques découlant des catastrophes naturelles sont en augmentation. Et pourtant, seulement un peu plus d'un tiers des fonds nécessaires pour les interventions humanitaires cette année ont été versés. Le leadership de tous les États Membres est essentiel pour apporter les changements nécessaires afin de relever les défis humanitaires urgents et de construire un monde plus sûr pour tous. Je les exhorte à continuer d'appuyer pleinement ce sommet.

(l'orateur poursuit en français)

Cette session est celle du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Les principes énoncés dans la Charte ont résisté à l'épreuve du temps et l'ONU a à son actif un grand nombre de succès. Mais d'innombrables personnes souffrent encore dans le monde. Aujourd'hui, j'ai une pensée toute particulière pour les Syriens, ceux qui, dans leur pays, font face à une violence terrible, et ceux qui ont fui, cherchant désespérément un lieu sûr où entamer une vie meilleure.

La soixante-dixième session de l'Assemblée générale doit être placée sous le signe de la compassion, de la prévention et, surtout, de l'action.

Tous les membres du Secrétariat et moi-même entendons vous fournir tout l'appui possible, à vous, Monsieur le Président, et à tous les États Membres, pour nous acquitter de notre responsabilité à l'égard des générations actuelles et futures.

Le Président (*parle en anglais*) : je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Point 138 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/70/374)

Le Président (*parle en anglais*) : À présent, conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/70/374. Ce document contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que cinq États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/70/374?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-dixième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Barbade, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Kazakhstan.

Puis-je considérer que les États dont je viens de citer le nom sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/70/366)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se pencher sur le document A/70/366, qui contient une lettre datée du 8 septembre 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences. Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la section 1 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

du 18 décembre 1985, aucun des organes subsidiaires ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée générale, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions devront être organisées compte tenu des installations et services disponibles, cette autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; Commission du désarmement; Comité des relations avec le pays hôte; Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); et Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires à se réunir pendant la partie principale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 35.